



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace culturel Jean-Alain LOCHON, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe - Mme VERGNAUD Catherine - M. FROMENTEAU Michel - Mme DECHATRE Sylvie - M. GIRAULT Pierrick - Mme BELLO Valérie - M. BLANCHARD Olivier - M. CARPENTIER Régis - M. DEMEESTER Guillaume - M. LEDEVIN Mikaël - Mme METAYER Catherine - M. MOISY Patrick - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme ROBERT Catherine - Mme THIMONIER Sylvie

Etaient absents excusés : /

Etaient absents : /

A été nommé secrétaire : M. GIRAULT Pierrick

<u>Date de convocation :</u> 24/03/2023	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 15 - votants : 15
---	---

Ouverture de la séance 20h38

Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 mars 2023 : Une précision de Catherine METAYER sur son intervention lors du tour de table concernant la peinture de la porte de l'église et des portails de la cure ainsi que le démoussage du mur de la cure. Le procès-verbal a été modifié en conséquence. Il est adopté.

Points à ajouter à l'ordre du jour :

- Extension et restructuration de la mairie : devis alarme/vidéoprotection et éclairage de façade

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 5 avril 2023– 20h30 salle Lochon

Finances

Monsieur le maire sort de la salle. Il ne participe ni au débat ni au vote.

Nombre des membres :

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 14

Approbation du compte financier unique 2022 – budget principal

Délibération n°20230329SB01

Monsieur le Maire sort de la salle et, le conseil municipal, réuni sous la présidence de la 1ère Adjointe, Catherine VERGNAUD, vote, à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2022 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	2 296 600.00
	Réalisé	523 873.02
	Restes à réaliser	1 682 000.00
RECETTES	Prévu	2 296 600.00
	Réalisé	2 087 028.79
	Restes à réaliser	0.00

FONCTIONNEMENT



DEPENSES	Prévu	1 198 628.62
	Réalisé	889 359.19
	Restes à réaliser	0.00
RECETTES	Prévu	1 198 628.62
	Réalisé	1 335 683.30
	Restes à réaliser	0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT	1 563 155.77
FONCTIONNEMENT	446 324.11
RESULTAT GLOBAL	2 009 479.88

Approbation du compte financier unique 2022 – budget annexe lotissement

Délibération n°20230329SB02

Monsieur le Maire sort de la salle et, le conseil municipal, réuni sous la présidence de la 1ère Adjointe, Catherine VERGNAUD, vote, à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2022 du budget annexe Lotissement Paul Portejoie et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	138 000.00
	Réalisé	78 243.37
	Restes à réaliser	0.00
RECETTES	Prévu	138 000.00
	Réalisé	90 000.00
	Restes à réaliser	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	173 224.90
	Réalisé	78 243.37
	Restes à réaliser	0.00
RECETTES	Prévu	173 224.90
	Réalisé	78 243.37
	Restes à réaliser	0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT	11 756.63
FONCTIONNEMENT	0.00
RESULTAT GLOBAL	11 756.63

Monsieur le maire reprend la présidence de l'assemblée.

Nombre des membres :

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15

Affectation des résultats 2022 – budget principal

Délibération n°20230329SB03

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,



Constatant que le compte administratif fait apparaître :

↪	un excédent de fonctionnement de :	284 791.29
↪	un excédent reporté de :	161 532.82
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	446 324.11
↪	un excédent d'investissement de :	1 563 155.77
↪	un déficit des restes à réaliser de :	1 682 000.00
	Soit un besoin de financement de :	118 844.23

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT :	446 324.11
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (c/1068) :	118 844.23
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (c/002) :	327 479.88
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (c/001) EXCEDENT :	1 563 155.77

Affectation des résultats 2022 – budget annexe lotissement

Délibération n°20230329SB04

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe VIAUD, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

↪	un déficit de fonctionnement de :	0.00
↪	un déficit reporté de :	0.00
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0.00
↪	un excédent d'investissement de :	11 756.63
↪	un déficit des restes à réaliser de :	0.00
	Soit un excédent de financement de :	11 756.63

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT :	0.00
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (c/1068) :	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (c/002) :	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (c/001) EXCEDENT :	11 756.63

Vote du budget 2023 – budget principal

Délibération n°20230329SB05

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget principal de l'exercice 2023 :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	1 247 532.94
Recettes :	2 929 532.94

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	1 454 179.88
Recettes :	1 454 179.88

POUR RAPPEL, TOTAL BUDGET



Mairie de VERRIERES

INVESTISSEMENT

Dépenses : 2 929 532.94 € (dont 1 682 000.00 de RAR)
Recettes : 2 929 532.94 € (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 454 179.88 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes : 1 454 179.88 € (dont 0.00 de RAR)

Vote des taux d'imposition 2023

Délibération n°20230329SB06

Monsieur le maire propose au conseil municipal de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2022 à savoir :

- Taxe foncière propriétés bâties : 29,43 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 29,61 %
- Taxe d'habitation : 11.84 %

Indique que le produit attendu est de 258 095 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2023 :

- Taxe foncière propriétés bâties : 29,43 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 29,61 %
- Taxe d'habitation : 11.84 %

Vote du budget 2023 – budget annexe lotissement

Délibération n°20230329SB07

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Christophe VIAUD, vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget annexe Lotissement Paul Portejoie de l'exercice 2023 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 90 000.00
Recettes : 90 000.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 118 243.37
Recettes : 118 243.37

POUR RAPPEL, TOTAL BUDGET

INVESTISSEMENT

Dépenses : 90 000 00 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes : 90 000 00 € (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 118 243.37 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes : 118 243.37 € (dont 0.00 de RAR)

Projets/travaux

Lotissement Paul Portejoie : vente du lot n°3

Délibération n°20230329SB08

Monsieur le maire indique qu'il convient de valider la vente du lot n°3 du lotissement Paul Portejoie, réservé par M. et Mme HUBERT Sébastien et Mélanie, et dont il rappelle les caractéristiques :

- N° du lot Lot : 3
- Parcellaire : AL 134
- Adresse du terrain : 4 chemin de la Brillère
- Surface du terrain : 918 m²
- Prix de vente : 32 048 € TTC



Il demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide la vente du lot n°3 du lotissement Paul PORTEJOIE à M. et Mme HUBERT Sébastien et Mélanie pour un montant de 32 048 € TTC.
- Dit que c'est Me BERNUAU Isabelle, notaire à Verrières, qui se chargera de cette vente.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Mise en location de la maison sise 11 place de la Mairie

Délibération n°20230329SB09

Monsieur le maire indique avoir été sollicité par M. et Mme HUBERT, concernant leur besoin de trouver une habitation en location durant les travaux de construction de leur future maison au 4 chemin de la Brillère.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de louer à M. et Mme HUBERT la maison sise 11 place de la Mairie, par le biais d'un bail d'un an renouvelable. Il propose également de fixer le loyer à 450 € par mois et de louer le logement meublé.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à rédiger et signer le contrat de location ainsi que tout document s'y rapportant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Accepte de mettre en location, à M. et Mme HUBERT, la maison sise 11 place de la Mairie aux conditions suivantes :

Loyer mensuel de 450 € (charges non incluses)

Bail d'un an renouvelable 1 fois

Logement meublé

Mise à disposition du bien en l'état

- Dit que préalablement à la mise en location :

Un état des lieux de la maison et du mobilier sera réalisé

Les installations électriques et de chauffage seront vérifiées

- Autorise le maire à signer le bail ainsi que tout document s'y rapportant.

Madame BELLO demande si, en tant qu'élue, elle peut aller visiter la maison. Monsieur le maire répond que c'est effectivement possible. Il faudra également s'y rendre pour débarrasser certains éléments et nettoyer avant l'arrivée des locataires.

Monsieur le maire rappelle que ce logement devra être rénové dans le cadre de la tranche 2 d'aménagement du bourg pour laquelle une subvention Activ de 175 000 € est fléchée par le Département de la Vienne. En attendant, le logement s'abîmera moins s'il est habité.

Valérie BELLO demande qui rédigera le bail ? Monsieur le maire répond qu'il sera possible de se faire accompagner par Me BERNUAU si besoin.

Retour sur les échanges du 27 mars relatifs au local de l'ADMR

Monsieur le maire indique qu'une réunion a eu lieu le 27 mars avec des représentants de la fédération ADMR ainsi que des élus des communes de Boursesse, Lhommaizé et Saint-Laurent-de-Jourdes. L'objectif était de discuter du local mis à disposition par la commune de Verrières et du manque de bénévoles au sein de cette association.

L'accès au logement par les escaliers semble poser un problème pour recevoir certaines familles. L'ADMR aurait donc besoin d'un local en accessibilité et qui puisse rester sur la commune de Verrières qui est centrale et propose plusieurs services.

Il conviendrait de disposer d'un local en location dont les loyers pourraient être cofinancés par les quatre communes. Peut-être davantage par Verrières que par les autres étant donné que le local resterait sur la commune.

Un accord devra être trouvé mais les élus présents ont semblé réceptifs à cette proposition et conviennent que la charge de l'association doit être répartie et non supportée uniquement par Verrières.



Un représentant de la fédération viendra en séance du conseil municipal du 5 avril prochain pour présenter les services proposés par l'association et discuter du manque de bénévoles.

Sylvie DECHATRE indique que des flyers d'appel au bénévolat, au format numérique, ont été demandés à l'association afin de les diffuser sur le site et la page facebook de la commune.

Aménagement du bourg : point sur les offres

Cinq offres ont été réceptionnées. Toutes sont cohérentes et inférieures à l'estimatif. Monsieur le maire rappelle que deux options avaient été décrites au DCE : une rampe accessible aux PMR et la réfection de la cour de l'école en résine perméable.

Après avoir analysé les offres ce jour, avec la commission voirie et le bureau d'études IPA VRA, l'option relative à la rampe serait probablement modifiée mais conservée mais l'option concernant la résine ne serait pas retenue. En effet, ce type de revêtement, onéreux, reste beaucoup plus fragile que l'enrobé. Même si une subvention de l'Agence de l'Eau est possible, il n'est peut-être pas très judicieux de retenir cette option.

Le choix de l'entreprise titulaire de ce marché sera fait lors de la réunion de conseil municipal du 5 avril prochain. Les travaux pourraient débuter dès le 17 avril 2023.

Aménagement du bourg : devis éclairage public

Délibération n°20230329SB10

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, il convient de valider des devis concernant l'éclairage public :

- Eclairage de l'accès à l'école et de l'aménagement piéton avec système de détection pour un montant de 26 816.70 € HT avec une subvention du syndicat de 5 363.34 €.
- Pose de deux mâts et modification du point d'éclairage (arrière de l'école) pour un montant de 1 903.36 € HT avec une subvention du syndicat de 380.67 €.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide les devis proposés.
- Autorise le maire à signer les devis ainsi que tout document s'y rapportant

Il est précisé que les éclairages à système de détection maintiennent une lueur à 20 % et s'allument à 100 % lorsqu'ils détectent une présence. C'est une autre manière de faire des économies d'énergies.

Le mât à déplacer est celui situé à proximité du club house du stade. Dans le cadre de l'aménagement, il convient d'élargir le passage pour les véhicules (taxis, minibus...).

Monsieur le maire indique que la question du transfert de la compétence éclairage public au syndicat Energies Vienne va être discuté, dès jeudi, en Comité Syndical. C'est un projet intéressant mais il faudra au préalable remettre le parc à niveau. Cela veut dire des dépenses d'investissement assez importantes les premières années (passage en led) pour obtenir des coûts de fonctionnement réduits par la suite. Le cas échéant, suite au transfert effectif de cette compétence, c'est le syndicat qui prendrait en charge les remplacements de mâts, de lanternes...

Point sur l'enfouissement du réseau électrique à la Pougé

Monsieur le maire indique qu'une première réunion a eu lieu le 27 mars à 15h30 sur site. Il rappelle que ces travaux sont à l'initiative de SRD qui a besoin de renforcer et d'enfouir son réseau à la Pougé. Or, les lanternes d'éclairage public sont posées sur les supports qui vont justement disparaître. La commune doit donc poser de nouveaux supports et le syndicat Energies Vienne apporte 75 % de subvention pour les nouveaux mâts et 50 % pour les lanternes. Sauf pour le dernier mât métallique que SRD ne compte pas enfouir et pour lequel la commune seule porte la charge financière d'environ 6 000 €.

Les travaux débuteront le 5 avril. C'est SRD qui se chargera de communiquer auprès des riverains et de voir en direct avec eux le positionnement exact des nouveaux mâts.

Catherine METAYER indique que le réseau Orange ne sera pas enfoui... Monsieur le maire indique qu'effectivement les supports bois du réseau téléphonique ne seront pas enfouis car Orange ne renouvelle pas son réseau. Régis CARPENTIER indique que les gens ne comprennent absolument pas cette façon de procéder. Il faudrait enfouir l'ensemble des réseaux en même temps... Monsieur le maire indique que dans l'idéal, les concessionnaires devraient effectivement travailler ensemble.



Extension et restructuration de la mairie – devis alarme/vidéoprotection et éclairage de façade

Délibération n°20230329SB11

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de la société Lumelec relatif à l'alarme, la vidéoprotection et l'éclairage de façade de la mairie.

Le devis se monte à 11 054.63 € HT. Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide le devis proposé pour un montant de 11 054.63 € HT.
- Autorise le maire à signer le devis ainsi que tout document s'y rapportant.

Vie scolaire / périscolaire

Débat sur le choix d'un nom pour l'école

Lors du second conseil d'école du 14 mars dernier, la directrice a annoncé que l'école travaillait sur des propositions de nom pour l'école de Verrières. Les enfants et enseignantes ont déjà donné plusieurs idées :

- Groupe scolaire Jules Berry
- Groupe scolaire de la Couarde
- Groupe scolaire de la Dive
- Groupe scolaire de la Garenne
- Groupe scolaire Emile Lourens : La forêt de Verrières, appelée autrefois Bois de Foulatier, alimenta en combustible les forges de Lhonnaizé et de Goux. Elle fut, au 19e siècle, le théâtre des exploits d'Emile Lourens de la Besge, considéré comme le plus grand chasseur de loups de son époque (plus de 600 loups à son actif). Il a également créé la race des chiens du Haut Poitou, remarquable pour la chasse aux loups à cette époque.

Ces propositions seront transmises aux parents pour un vote ainsi qu'à la population et au conseil municipal pour validation. Monsieur le maire indique ne pas être très favorable à « la Couarde » et à « Emile Lourens ». La connotation ne lui semble pas très positive (guerre et chasse aux loups...). A suivre.

Manifestations

Opération « Sportez-vous bien » : convention avec la CCVG

Délibération n°20230329SB12

Monsieur le maire rappelle que la commune a donné son accord de principe pour participer à l'opération « Sportez-vous bien » en partenariat avec le CCVG et les associations sportives de la commune, le 1^{er} août 2023.

Il convient pour cela de valider une convention. Monsieur le maire indique que la commune s'engage à mettre à disposition le complexe sportif, les sanitaires ainsi que 12 barrières de sécurité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Autorise le maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Tour de table

Sylvie DECHATRE fait un compte rendu du dernier conseil d'école (qui sera transmis dans son intégralité avec le PV) : Les projets : jardin, médiathèque, ateliers cuisine, piscine, USEP, journée gym le 4 avril avec le club de Fleuré, Tennis avec Vercival pour les CM1-CM2, Cinéma... La directrice a remercié Sandrine pour son accueil à la médiathèque, Antoine pour ses ateliers cuisine, le personnel technique pour les petits travaux et l'entretien des locaux. La directrice a également remercié Mme BELLO pour sa proposition de visite du CFA. Le transport sera pris en charge par la fédération du bâtiment.

Un projet Cogni'Ecole est en cours de réflexion : il s'agit d'une modalité pédagogique s'appuyant sur les sciences cognitives pour améliorer les méthodes d'apprentissage des élèves. Verrières serait la deuxième école de France à monter ce projet et



Mairie de VERRIERES

la seule du département de la Vienne. Pour espérer concrétiser ce projet, la directrice de l'école a demandé à M. le DASEN la stabilité de l'équipe enseignante pour l'année prochaine.

Effectif : Une baisse prévue avec 119 élèves pour 2023-2024.

Guillaume DEMEESTER se demande si les fermetures de classes à Bouresse et Mazerolles ne vont pas attirer des familles de ces communes à l'école de Verrières. C'est certainement une volonté politique de regrouper... Sylvie DECHATRE indique que l'Education Nationale ne veut plus de classes à triple niveau. Et ce n'est peut-être pas l'idéal effectivement pour les élèves comme pour les enseignants. Il serait néanmoins regrettable que ces communes perdent trop d'enfants. Ils représentent la vie d'un village.

Concernant l'ALSH, la MJC 21 a accueilli 60 enfants lors de la première semaine des vacances de février et 50 la deuxième. Le dernier jour, l'association a invité les parents et les habitants à venir déguster les crêpes. Ce sont environ 140 personnes qui sont venues au pôle ce soir-là. Sylvie DECHATRE tient à remercier la MJC 21 pour les activités réalisées avec les commerçants de Verrières et les visites à l'EHPAD. Pour les vacances d'avril, il est prévu que les enfants investissent le jardin.

Sylvie DECHATRE indique également s'être rendue ce soir à l'inauguration après travaux de l'Office de Tourisme de Lussac. Elle a profité de cette occasion pour discuter avec le directeur du projet de sentier de randonnée avec Dienné. Le directeur lui a confirmé que l'OT communiquera bien évidemment sur cette activité auprès des touristes, et cela même si Dienné ne fait pas partie de la CCVG.

Régis CARPENTIER demande si les bordures du rond-point vont être reprises. Pierrick GIRAULT indique qu'elles seront effectivement re – reprises !

Olivier BLANCHARD indique que les clubs de foot de Verrières, Lhonnaizé et Civaux ont avancé sur leur projet de fusion des trois clubs. Une réunion a déjà eu lieu avec le district concernant les statuts.

Une autre rencontre est prévue avec les maires des 3 communes concernés le 17 avril prochain. Il faudra parler du siège social, du maintien de la mise à disposition des équipements sportifs, des éclairages... Début mai, le projet sera présenté aux conseils municipaux. Olivier BLANCHARD indique que les communes n'ont pas de validation à donner mais que cela semble plus correct de travailler ainsi.

Guillaume DEMEESTER demande à quelle date cette fusion serait effective ? Olivier BLANCHARD donne la date du 15 juillet. Avant cela il conviendra de dissoudre les trois clubs existants par vote des 2/3 des licenciés.

Monsieur le maire indique qu'il sera présent le 17 avril. A priori il n'est pas contre les fusions mais il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas de perdant et à ne pas impacter la dynamique actuelle. Harmoniser les subventions va être compliqué également, chaque commune participant selon ses finances.

Olivier BLANCHARD indique que Lhonnaizé s'inquiète de perdre la seule association qui organise des manifestations. Cela se comprend mais le nouveau club pourra continuer d'organiser la brocante de Verrières et le 14 juillet de Lhonnaizé.

Monsieur le maire ajoute qu'il faudra maintenir des matches sur les trois communes. S'il n'y en a plus qu'un par mois à Verrières cela va pénaliser les habitués.

Olivier BLANCHARD indique que cette fusion a pour but de garder les jeunes et de jouer à plus haut niveau. Le risque sans cela est de perdre le club dans quelques années.

Fin de séance : 23h00

A VERRIERES, le 31/03/2023

Le Maire, Christophe VIAUD

Le secrétaire de séance, Pierrick GIRAULT